

**Concours**

# **ADJOINT ADMINISTRATIF D'ÉTAT ET TERRITORIAL**

**Annales corrigées**

**Tout-en-un**

**D. Belleney  
P. Boucheix  
X. Chanet  
A. Charmont  
I. Corpart  
C. Cudet  
S. Lédé**

**O. Meyer  
N. Nadaraj  
C. Pelletier  
M. Piastra  
B. Priet  
M. Roussel  
M.-V. Speller**

Maquette de couverture : Dominik Raboin  
Image de couverture : © Istock-shapecharge  
Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)  
Mise en page : Belle Page

**NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :**



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

# Sommaire

<b>Devenir adjoint administratif</b>	1
1. Adjoint administratif d'État	1
2. Adjoint administratif territorial	3

## Partie 1

### Adjoint administratif d'État

#### Épreuve d'admissibilité – Concours externe Explication de texte

1. Modalités de l'épreuve	9
2. Conseils	9
<b>Sujet 1 : Session 2023 – Explication de texte ★</b>	11
<b>Sujet 2 : Session 2022 – Explication de texte ★ ★</b>	13
<b>Sujet 3 : Session 2021 – Explication du texte ★</b>	16
<b>Sujet 4 : Session 2020 – Explication de texte ★ ★</b>	19
<b>Sujet 5 : Session 2019 – Explication de texte ★</b>	22

#### Épreuve d'admissibilité – Concours externe Courts exercices de français et de mathématiques

1. Modalités de l'épreuve	26
2. Conseils	26
<b>Sujet 6 : Session 2023 – Courts exercices de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques ★</b>	28
<b>Sujet 7 : Session 2022 – Courts exercices de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques ★ ★ ★</b>	37
<b>Sujet 8 : Session 2021 – Courts exercices de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématique ★ ★ ★</b>	58

*Niveau de difficulté du plus facile au plus difficile : ★, ★ ★ ou ★ ★ ★*

<b>Sujet 9 : Session 2020 – Courts exercices de vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques ★ ★</b>	78
--	----

**Épreuve d’admissibilité – Concours interne  
Rédaction d’une lettre administrative ou élaboration  
d’un tableau numérique**

1. Modalités de l’épreuve	89
2. Conseils	89
<b>Sujet 10 : Session 2022 – Élaboration d’un tableau numérique ★ ★ ★</b>	91
<b>Sujet 11 : Session 2022 – Rédaction d’une lettre administrative ★</b>	104
<b>Sujet 12 : Session 2021 – (concours interne) Rédaction d’une lettre administrative ★ ★</b>	112
<b>Sujet 13 : Session 2020 – Rédaction d’une lettre administrative ★ ★ ★</b>	120

**Épreuve d’admissibilité – Concours externe  
Adjoint administratif de Chancellerie  
Langue vivante étrangère Anglais**

1. Modalités de l’épreuve	134
2. Barème de notation	134
<b>Sujet 14 : Session 2023 – Langue vivante - Anglais externe ★ ★ ★</b>	135
<b>Sujet 15 : Session 2023 – Langue vivante - Anglais interne ★ ★ ★</b>	136
<b>Sujet 16 : Session 2023 de Chancellerie - Langue Vivante - Anglais ★</b>	137

**Épreuve d’admission – Concours externe et interne  
Mise en situation professionnelle**

1. Modalités de l’épreuve	139
2. Barème de l’épreuve	140
3. Conseils pour l’épreuve	140
<b>Sujet 17 : Sujet inédit – Mise en situation professionnelle ★ ★</b>	141

## Épreuve facultative d'admission – Concours externe et interne Langues vivantes étrangères

1. Modalités de l'épreuve	147
Sujet 18 : Session 2023 – Allemand	148
Sujet 19 : Session 2023 – Arabe littéral	149
Sujet 20 : Session 2023 – Espagnol	150
Sujet 21 : Session 2023 – Italien	151
Sujet 22 : Session 2023 – Portugais	152
Sujet 23 : Session 2023 – Russe	153

## Partie 2

### Adjoint administratif territorial

## Épreuve d'admissibilité – Concours externe et interne Français

1. Modalités de l'épreuve	157
2. Conseils	157
Sujet 1 : Session 2022 – Français ★★	158
Sujet 2 : Session 2020 – Français ★★	163
Sujet 3 : Session 2018 – Français ★	168
Sujet 4 : Session 2018 – Français ★★	173

## Épreuve d'admissibilité – Concours externe et interne Établissement d'un tableau numérique

1. Modalités de l'épreuve	179
2. Conseils	179
Sujet 5 : Session 2022 – Établissement d'un tableau numérique ★★	180
Sujet 6 : Session 2018 – Établissement d'un tableau numérique ★★	184
Sujet 7 : Session 2018 – Établissement d'un tableau numérique ★★★	191

## Épreuve d'admission – Concours externe et interne Épreuve pratique de bureautique

1. Modalités de l'épreuve	198
Sujet 8 : Sujet inédit – Épreuve pratique de bureautique Tableur ★	199
Sujet 9 : Sujet inédit – Épreuve pratique de bureautique Traitement de texte ★	200

## Épreuve d'admission – Concours externe et interne Entretien avec le jury

1. Modalités de l'épreuve	203
2. Les attentes du jury	203
Sujet 10 : Sujet inédit – Les questions possibles du jury ★	205

## Épreuve facultative d'admission – Concours externe et interne Langue vivante étrangère

1. Modalités de l'épreuve	209
2. Barème de notation	209
Sujet 11 : Épreuve écrite de langue vivante étrangère Anglais ★ ★	210
Sujet 12 : Épreuve facultative de langue vivante étrangère Anglais ★ ★	211
Sujet 13 : Épreuve écrite de langue vivante étrangère Allemand ★	212
Sujet 14 : Épreuve écrite de langue vivante étrangère Espagnol ★	213
Sujet 15 : Épreuve écrite de langue vivante étrangère Italien ★	214
Sujet 16 : Épreuve écrite de langue vivante étrangère Portugais ★	215

## Épreuve d'admission – Concours externe et interne Épreuves facultatives orales

1. Modalités de l'épreuve	217
2. Déroulement de l'épreuve	217
3. Les programmes	218
<b>Sujet 17 : Interrogation orale de droit des personnes et de la famille ★ ★</b>	219
<b>Sujet 18 : Interrogation orale de droit public ★ ★</b>	223
<b>Sujet 19 : Interrogation orale des finances publiques ★ ★</b>	225
<b>Des auteurs spécialistes</b>	227





# Devenir adjoint administratif

## 1 Adjoint administratif d'État

Adjoint administratif d'État n'est pas un métier, mais un corps parmi les personnels de l'État. C'est un agent employé par une administration ou un établissement public qui peut exercer différents métiers selon son affectation : agent d'accueil, gestionnaire administratif, comptable.

Il est classé dans la catégorie C de l'échelle hiérarchique des personnels de l'État, sous la hiérarchie d'un fonctionnaire de catégorie supérieure (A ou B).

### a. Les missions

L'adjoint administratif d'État est chargé de tâches administratives courantes qui impliquent de connaître et d'appliquer des règlements administratifs.

Il peut réaliser des travaux de bureautique, de saisie informatique, de correspondance administrative, de comptabilité courante, de classement, d'accueil et d'orientation du public, de recherche documentaire, d'encaissement (cantine, emplacements publics, etc.), la gestion d'un ou plusieurs agenda(s), la tenue d'un standard ou d'outils de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Il peut également se voir confier des enquêtes administratives, l'instruction de dossiers avec la rédaction de rapports, la préparation de réunions, etc.

### b. Les lieux d'exercices

L'adjoint administratif d'État exerce au sein de deux types d'administration :

- **L'administration centrale** : ce sont les services centraux des ministères situés majoritairement à Paris qui dirigent les grandes missions de l'État (ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Santé ) au niveau national ;
- **Les administrations déconcentrées** : elles sont situées sur tout le territoire y compris les départements d'outre-mer et mettent en œuvre, dans les régions ou les départements, les politiques publiques décidées par les ministères. Ce sont par exemple les rectorats à l'Éducation nationale, les perceptions du Trésor public pour le ministère des Finances, les directions départementales, les préfetures, etc.

On trouve également ce statut dans des établissements publics (INSEE, La Bibliothèque nationale de France, CNRS, etc.) ainsi qu'au sein des administrations parisiennes.

### c. Les concours

Le recrutement des adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe est effectué majoritairement par concours, externe et interne. Il existe également un dispositif de titularisation d'agents, sans concours, sur des postes réservés.

#### Conditions générales d'accès au concours

- Les concours (externe et interne) sont accessibles aux candidats sans conditions de diplôme ou de limite d'âge (à partir de 16 ans).
- Jouir de ses droits civiques.

- Ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national.
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
- Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs. Les candidats doivent être en activité.

## Organisation des concours

Le concours peut être ouvert par une administration d'État (concours ministériel) ou plusieurs dans le cadre d'épreuves communes (concours interministériel).

Chaque candidat choisit de concourir dans un corps des adjoints administratifs de son choix (Éducation nationale, Agriculture, Défense, etc.), à titre externe ou interne, pour une affectation nationale ou régionale, à Paris ou en province.

Pour les concours interministériels, le candidat choisit au moment de l'inscription, l'académie de son choix et classe par ordre de préférence, le corps des adjoints administratifs dans lequel il souhaiterait être affecté. Les nominations dans tel ou tel corps sont prononcées en fonction du rang de classement final des lauréats et des vœux qu'ils ont émis.

Pour les concours nationaux, les candidats admis sont affectés selon les postes disponibles sur tout le territoire. Aucun des lauréats n'a connaissance des affectations géographiques avant la fin du concours.

Pour les recrutements déconcentrés, les lauréats sont nommés dans la zone géographique d'organisation et d'affectation des concours.

L'inscription au concours se fait en ligne selon une procédure et un calendrier propre à chaque concours. Conformez-vous strictement aux consignes données.

Compte tenu du taux élevé de sélectivité des recrutements des adjoints administratifs, il est recommandé de s'inscrire à plusieurs concours afin d'augmenter ses chances de réussite.

## Les épreuves du concours

### Les épreuves écrites d'admissibilité obligatoires

- Deux épreuves pour le concours externe :

Épreuves Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire	Durée	Coefficient
1 – À partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, cette épreuve consiste en la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.	1 h 30	3
2 – Courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.	1 h 30	3

- Une épreuve écrite pour le concours interne :

Épreuve Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire	Durée	Coefficient
L'épreuve consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de 5 pages au maximum comportant notamment des indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats.	1 h 30	3

### L'oral d'admission obligatoire

- Une épreuve orale d'admission :

Épreuve Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire	Durée	Coefficient
L'épreuve consiste à mettre le candidat en situation professionnelle en présence des membres du jury ou d'examineurs. Elle est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.	30 minutes	4

## 2 Adjoint administratif territorial

L'adjoint administratif territorial appartient à la fonction publique territoriale.

C'est un agent employé par une administration ou un établissement public qui peut exercer différents métiers selon son affectation : agent d'accueil, gestionnaire administratif, comptable.

Il est classé dans la catégorie C de l'échelle hiérarchique des personnels territoriaux, sous la hiérarchie d'un fonctionnaire de catégorie supérieure (A ou B).

### a. Les missions

L'adjoint administratif territorial est chargé de tâches administratives courantes qui impliquent de connaître et d'appliquer des règlements administratifs.

Il peut réaliser des travaux de bureautique, de saisie informatique, de correspondance administrative, de comptabilité courante, de classement, d'accueil et d'orientation du public, de recherche documentaire, d'encaissement (cantine, emplacements publics, etc.), la gestion d'un ou plusieurs agenda(s), la tenue d'un standard ou d'outils de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Il peut également se voir confier des enquêtes administratives, l'instruction de dossiers avec la rédaction de rapports, la préparation de réunions, etc.

## **b. Les lieux d'exercices**

L'adjoint administratif territorial peut exercer dans divers lieux : mairie, office public d'HLM, centre communal d'action sociale, service départemental d'incendie et de secours, conseil général, conseil régional, etc.

Dans une commune de moins de 2 000 habitants, il fait office de secrétaire de mairie.

Au sein de la direction des ressources humaines d'une collectivité, il gère et met à jour le fichier du personnel, suit les dossiers administratifs liés à la carrière des agents, peut aussi s'occuper de la gestion de la paie.

On le trouve également à l'accueil d'une bibliothèque ou d'une médiathèque municipale. Il renseigne le public, gère les inscriptions, prêts et retours de livres et documents multimédia, s'occupe de leur entretien.

Il peut être amené à participer à l'acquisition et à la promotion des collections, à l'organisation d'actions culturelles.

Chargé d'accueil, il est posté au guichet d'une collectivité où il oriente et renseigne le public.

Rattaché à un service social, culturel ou sportif, il prend en charge son secrétariat et/ou sa comptabilité.

## **c. Les concours**

Il existe trois concours d'accès au grade d'adjoint administratif de principal de 2<sup>e</sup> classe : externe, interne, et le 3<sup>e</sup> concours (3<sup>e</sup> voie).

### **Conditions générales d'accès au concours**

Tout candidat doit :

- posséder la nationalité française ;
- être âgé d'au moins 16 ans ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'État.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

### **Les épreuves du concours**

#### **Épreuves écrites d'admissibilité :**

- Épreuve écrite de français : (Durée : 1 h 30 ; coefficient : 3).
  - à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
  - exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

- Établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats : (Durée : 1 h ; coefficient 3).

### **Épreuves d'admission :**

- Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (Durée : 15 min ; coefficient : 3).
- Épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication (Durée : 15 min ; coefficient : 1).

### **Épreuve facultative d'admission :**

Une épreuve facultative choisie par le candidat lors de son inscription parmi les épreuves suivantes :

- Soit une épreuve écrite de langue vivante étrangère (Durée : 1 h ; coefficient : 1).

Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

- Une interrogation orale parmi les épreuves suivantes : notions générales de droit public ; notions générales de droit de la famille ; notions générales de finances publiques. (Durée : 15 min / avec 15 min de préparation ; coefficient : 1).



**Partie**

**1**

# **Adjoint administratif d'État**

- **Explication de texte**
- **Courts exercices de français et de mathématiques**
- **Rédaction d'une lettre administrative ou élaboration d'un tableau numérique**
- **Langue vivante étrangère Anglais**
- **Mise en situation professionnelle**
- **Langues vivantes étrangères**

# Épreuve d'admissibilité Concours externe

## Explication de texte

- L'épreuve d'explication de texte
- Sujet 1 : Session 2023 – Explication de texte
- Sujet 2 : Session 2022 – Explication de texte
- Sujet 3 : Session 2021 – Explication du texte
- Sujet 4 : Session 2020 – Explication de texte
- Sujet 5 : Session 2019 – Explication de texte



# Présentation

## L'épreuve d'explication de texte

### 1 Modalités de l'épreuve

La première épreuve écrite du concours externe est une épreuve d'explication de texte : à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots, vous devrez répondre à 6-8 questions.

Ces questions sont destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

La durée de l'épreuve est de 1 heure 30 minutes, coefficient : 3.

Note minimale pour être admis : 5/20

#### Remarque

Selon les sujets, un barème de notation est parfois précisé pour chaque question. En revanche les qualités de rédaction et de présentation seront toujours évaluées dans la notation.

### 2 Conseils

#### a. Lors de votre préparation

L'épreuve écrite d'explication de texte porte sur le programme de français de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP). Il sera donc nécessaire de réviser ces connaissances.

Pour vous préparer aux épreuves, reportez-vous à notre ouvrage *Tout-en-un : Concours Adjoint administratif d'Etat - Externe et interne - Tout-en-un*, éditions Dunod.

Entraînez-vous également avec les sujets corrigés d'annales des sessions précédentes.

#### b. Lors de l'épreuve

Voici les étapes que nous vous conseillons de suivre en vue de réussir au mieux votre examen. Ne les sautez pas, respectez-en l'ordre.

- **Étape 1 : Lecture du texte.** Lisez une première fois le texte dans son ensemble, sans vous arrêter sur les mots inconnus. Vous serez plus à même de les comprendre par la suite, en saisissant l'idée générale du texte.
- **Étape 2 : Lecture des questions.** Nous vous conseillons de lire une fois les questions avant de relire votre texte. Cette étape vous aidera incontestablement à vous fixer un objectif de lecture, nécessaire pour gagner du temps et gagner en pertinence.
- **Étape 3 : Relecture du texte.** Lisez une deuxième fois le texte. Il vous faudra le relire de manière structurée et attentive (cela vous aidera à retenir les idées et repérer les articulations). Pas question en effet de lire sans retenir : il ne s'agit pas d'une épreuve de vitesse mais avant tout d'une épreuve d'efficacité. Soyez actif pendant la lecture : surlignez, surlignez,

notez des mots-clés dans la marge (première synthèse). Ces notes et commentaires vous permettront de répondre plus facilement aux questions.

Vous pouvez lire une troisième fois le texte.

- **Étape 4 : La phase de concentration.** Fermez les yeux. Demandez-vous, après la lecture de votre texte, quelle en est l'idée principale. Vous serez ainsi en mesure de cerner l'idée majeure en hiérarchisant ses niveaux : les exemples ou arguments, le thème général, les objections, la conclusion. Pour bien mémoriser, il faut aller à l'essentiel et ne pas polluer sa mémoire avec des éléments inutiles.
- **Étape 5 : Seconde lecture des questions.** Après avoir lu le texte, lisez une nouvelle fois les questions. Lisez-les attentivement afin d'éviter les étourderies ou les incompréhensions. Prenez quelques minutes juste pour penser. En effet, vous n'êtes pas obligé de vous précipiter dans la rédaction de vos réponses. Une astuce qui fonctionne bien est d'essayer d'expliquer dans votre tête (comme si vous le faisiez à un ami) ce que vous venez de lire. Reformuler ne veut pas dire paraphraser ou recopier toutes les idées clés les unes à la suite des autres. Reformuler consiste à expliquer ce que vous avez retenu du texte, avec vos propres mots.
- **Étape 6 : Rédaction de vos réponses.** À présent, vous pouvez commencer la rédaction de vos réponses. Vous saurez normalement où chercher vos informations puisque celles-ci auront été annotées par vos soins. Prêtez une attention particulière à la langue et vous éviterez de perdre des points.

**Bien sûr, accordez du temps à la relecture de toutes vos phrases.**

N'oubliez pas que lorsque vous citez l'auteur du texte, vous devez placer ses mots entre guillemets.

# Sujet 1

## Session 2023

### Explication de texte

Difficulté : ★

🕒 1 heure 30 min • Coefficient : 3

#### Sujet de concours externe pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe – Session 2023

« L'Europe est passée, en moins de trois mois, de la pénurie au trop-plein de gaz » – *Le Monde*, publié le 24 octobre 2022

L'actualité de l'énergie est si **mouvante** qu'elle nous offre périodiquement d'étranges tableaux. Comme celui représentant le Conseil européen, réuni vendredi 21 octobre, s'acharnant à trouver un accord pour plafonner le prix du gaz en Europe, avec, en arrière-plan, des dizaines de cargos bourrés de ce même carburant faisant la queue en Espagne ou au Royaume-Uni pour débarquer leur précieuse cargaison.

[...]

L'Europe est passée, en moins de trois mois, de la **pénurie** au trop-plein. En conséquence, les prix sur le marché spot, c'est-à-dire pour livraison immédiate, se sont effondrés de 80 % par rapport à leur pic du mois d'août. Ils sont désormais plus bas qu'il y a un an, avant le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Le temps doux a diminué le besoin de chauffage, le ralentissement chinois a réduit la demande et l'industrie européenne a baissé sa consommation, face à l'explosion des prix, cet été. Résultat, les stocks sont tous pleins.

[...]

Cette situation donne un argument à l'Allemagne contre le principe d'un **plafonnement** des prix, quand elle assure qu'un tarif élevé **dissuade** la surconsommation. Mais lui en enlève un, quand elle soutient qu'un tel plafond détournerait les livraisons vers d'autres zones du monde. Ce phénomène repose également la question de la pertinence de construire de nouveaux terminaux méthaniers sur le Vieux Continent.

L'Europe présente déjà la plus forte densité au monde de ce type d'installation (une trentaine). Mais ils ne sont pas bien répartis. L'Espagne en a trop, quand l'Allemagne n'en a pas assez. D'où la pression de Berlin pour que la France accepte de s'entendre avec l'Espagne pour construire un nouveau **gazoduc** permettant de vendre le GNL espagnol à l'Europe du Nord et du Centre.

Accroître exagérément les capacités d'accueil et de transport de gaz naturel en plein combat contre les énergies fossiles paraît pour le moins **anachronique**. Il serait dommage d'investir des milliards dans une technologie dont on souhaite le déclin.

[...]

## Questions

1. Définissez les termes en gras et donnez, pour chacun, un exemple illustratif.
2. Quelles sont les causes du trop-plein de gaz en Europe ?
3. Quelle mesure a été envisagée à l'échelle de l'Union européenne concernant le gaz ?
4. Quels sont les problèmes identifiés par l'auteur concernant l'accroissement des capacités des infrastructures gazières au sein de l'Union européenne ?
5. À quoi correspond le terme de « prix sur le marché spot » et quelle variation a-t-il connue au cours des deux dernières années ?
6. Quelle est la solution envisagée par l'Allemagne pour acheminer le gaz au nord de l'Europe ?

## Corrigés

- Une actualité mouvante est une actualité changeante, faite de rebondissements.
  - Une pénurie est un manque généralisé d'un bien nécessaire. Ici, l'auteur parle de la pénurie de gaz.
  - Le plafonnement des prix est la détermination par la loi d'un prix maximum à ne pas dépasser pour un bien précis. Ici, on parle du plafonnement du prix du gaz.
  - Dissuader signifie détourner quelqu'un de son intention de faire quelque chose. On pourrait utiliser le verbe « décourager » comme synonyme. Selon Berlin, un non-plafonnement des prix découragerait les consommateurs à surconsommer.
  - Un gazoduc est une canalisation destinée au transport de gaz d'une région à une autre.
  - Une décision anachronique est une décision incongrue ou dépassée pour son époque.
2. Lors du déclenchement de la guerre en Ukraine, la livraison de gaz russe en Europe a été coupée par la Russie. La pénurie de gaz a provoqué une augmentation des prix et l'Europe s'est organisée pour en acquérir par d'autres moyens et ce, en grande quantité. Or, la fin de l'hiver avec une météo plus clémente a fait baisser considérablement la demande européenne en gaz. Un autre facteur ayant favorisé la baisse de la demande : le ralentissement de la production industrielle européenne du fait de l'augmentation des prix causée par l'inflation.
  3. L'Union européenne a considéré l'idée d'un plafonnement des prix du gaz mais l'Allemagne y est opposée.
  4. L'augmentation des infrastructures gazières en Europe semble inappropriée dans un contexte où les efforts écologiques (et notamment la lutte contre les énergies fossiles) sont au cœur des débats.
  5. Le prix spot est le prix d'un bien ou d'une fourniture d'énergie (ici le gaz) ayant une valeur mobilière payée dans un marché au comptant : c'est le prix fixé pour une livraison immédiate.
  6. L'idée de Berlin est de construire sur le continent un nouveau gazoduc permettant de vendre le GNL espagnol (gaz naturel liquéfié) à l'Europe du Nord et du Centre. Il faudrait dans ce cas, construire de nouveaux terminaux méthaniers c'est-à-dire de nouvelles installations portuaires pouvant accueillir les navires transportant le gaz.

# Sujet 2

## Session 2022

### Explication de texte

Difficulté : ★★

 1 heure 30 min • Coefficient : 3

#### Sujet de concours externe pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe – Session 2022

**« Prix du gaz : le gouvernement étend le bouclier tarifaire aux ménages résidant en logement social ou en copropriété » – *Le Monde*, publié le 16 février 2022**

La ministre déléguée au logement, Emmanuelle Wargon, avait reconnu un « trou dans la raquette ». Le gouvernement a annoncé, mercredi 16 février, un dispositif d'aide d'urgence pour les résidents de copropriété et locataires de HLM, jusque-là écartés du gel provisoire sur les prix du gaz instauré par l'exécutif.

Jusqu'alors, seuls les particuliers pouvaient en effet bénéficier des tarifs réglementés concernés par les mesures du gouvernement. Or plus de 18 % de logements du pays relèvent du chauffage collectif, dont une partie du parc HLM.

« Certains ménages ne sont actuellement pas protégés de la hausse des prix de marché du gaz, en particulier lorsqu'ils sont chauffés à l'aide de chaudières gaz de forte puissance et qu'ils disposent de contrats de fourniture collectifs indexés sur les prix de marché du gaz », ont admis les services du premier ministre dans un communiqué publié mercredi.

L'exécutif a donc décidé d'étendre le dispositif de compensation des fournisseurs de gaz afin que « les logements chauffés au gaz et non éligibles au tarif réglementé de vente » puissent « bénéficier d'une compensation visant à couvrir la hausse des prix de marché ». Les modalités de cette aide, qui sera équivalente au blocage des tarifs réglementés du gaz, selon le gouvernement, seront détaillées « dans les prochains jours », selon le communiqué du gouvernement. « Les ménages n'auront aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cette compensation », assure Matignon, précisant que cette compensation sera « répercutée automatiquement sur leurs charges ».

Les tarifs réglementés, mis en place pour atténuer la hausse persistante des prix de l'énergie en Europe, consistent en un gel des prix du gaz à leur niveau d'octobre 2021 jusqu'à fin juin 2022, et une augmentation des prix de l'électricité limitée à 4 %.

La CLCV, association de défense des consommateurs, avait réclamé des mesures d'aide pour les ménages confrontés à une envolée des dépenses de chauffage collectif, estimant qu'ils étaient les « oubliés » des mesures gouvernementales face à la flambée généralisée des prix de l'énergie. Seules les personnes qui ont un contrat direct avec un fournisseur d'énergie bénéficient de ce dispositif. Les bailleurs sociaux en sont donc exclus. Environ 2,5 millions de locataires vivent dans des logements collectifs chauffés au gaz.

## Questions

1. Quel membre du Gouvernement est responsable de la politique du logement ?
2. Dans quel contexte économique s'inscrit la nouvelle annonce du Gouvernement ?
3. Qui est concerné par le nouveau dispositif mis en place par le Gouvernement ? Combien de personnes seraient susceptibles d'en bénéficier ?
4. Pourquoi le dispositif de compensation prévu initialement par le Gouvernement ne s'applique pas aux résidents de copropriété et aux locataires de logement collectifs ?
5. De quelle manière la hausse du coût sera compensée pour les ménages ?
6. Qu'a décidé le Gouvernement pour limiter l'augmentation des dépenses de gaz et d'électricité des ménages ?
7. Dans le contexte de l'article, quelle est la signification d'un « bouclier tarifaire » ?
8. Résumez l'article en 80 mots maximum.

## Corrigés

1. Emmanuelle Wargon est le ministre du Logement et à ce titre, il est responsable au sein du Gouvernement de la politique du logement en France.
2. C'est dans un contexte économique de hausse tenace du prix du gaz lié au cours des prix du marché que le Gouvernement entend mettre en place un gel provisoire sur les prix du gaz.
3. Les résidents locataires dont les logements sont chauffés au gaz sont à présent concernés par ce nouveau dispositif gouvernemental. Auparavant, seuls les particuliers ayant un contrat direct avec un fournisseur d'énergie pouvaient bénéficier de cette réduction de prix. Dorénavant, seront inclus à ce dispositif les résidents de copropriété et notamment les locataires de logements sociaux (HLM). Près de 2,5 millions de locataires pourraient ainsi profiter de cette aide en France.
4. D'après CLCV, une association de défense des consommateurs, seuls les particuliers ayant un contrat direct avec un fournisseur d'énergie pouvaient bénéficier de cette réduction de prix du gaz proposé par le Gouvernement. Cela excluait donc les résidents de copropriété et les locataires de logements sociaux ou collectifs.
5. Les personnes concernées n'auront à entreprendre aucune démarche administrative pour bénéficier de ce dispositif. D'après le Premier ministre, elles verront en effet le calcul répercuté automatiquement sur leurs charges communes.
6. En vue de limiter l'augmentation du coût de l'énergie pour les ménages, le Gouvernement a décidé de mettre en place deux mesures :
  - une augmentation des prix de l'électricité limitée à 4 % ;
  - un gel des prix du gaz à leur niveau d'octobre 2021.

7. Un bouclier tarifaire est une mesure d'exception mise en œuvre par le Gouvernement afin de « geler » la montée des prix (ici de l'électricité et du gaz). Son but est de contenir la hausse des prix dans un contexte de hausse généralisée des prix de l'énergie.
8. Le Gouvernement inclut enfin les résidents de copropriété et locataires de logements sociaux dans le gel tarifaire de l'énergie prévu et annoncera dans les prochains jours les modalités de ce dispositif. Aucune démarche ne sera nécessaire aux particuliers.

Sont prévus un gel des prix du gaz au niveau d'octobre 2021 ainsi qu'une augmentation des prix de l'électricité limitée à 4 %.

C'est notamment suite à la demande d'une association de défense des consommateurs qui a rappelé que les personnes les moins privilégiées étaient les grands oubliés du dispositif que le Gouvernement a décidé d'inclure 2,5 millions de résidents potentiels.